

La formation "Hygiène et salubrité".

Elle est le préalable
incontournable à toute
formation en
Maquillage Permanent

OBLIGATOIRE (décret du 19 février 2008)

Formation de 3 jours, 21 heures.

HORAIRES

Jour 1	11h00 - 13h00 / 14h00 - 18h30
Jour 2	09h00 - 12h30 / 13h30 - 17h30
Jour 3	08h30 - 12h00 / 13h00 - 16h30

LIEU : 24 rue Saint Martin 75004 Paris
Métro: Hôtel de Ville